



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale
des territoires**

Service Urbanisme, Aménagement et Risques

*Planification et Aménagement des Territoires –
PAT Sud-Ouest - Espaces Agricoles*

Bâtiment M

Référence : SUAR/PAT SO- EA - NE – 2017/036

Affaire suivie par : Nadine ECHIVARD

nadine.echivard@maine-et-loire.gouv.fr

Tél. : 02 41 86 62 43 – Fax : 02 41 86 82 76

La Préfète de Maine-et-Loire

à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes Anjou, Loir et Sarthe
103, rue Charles Darwin
49125 TIERCE

Angers, le

14 FEV. 2017

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

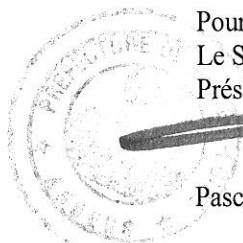
OBJET : notification de l'avis de la CDPENAF – réunion du 10 février 2017

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le dossier du projet de déclaration de projet d'un centre de stockage et de recyclage de matériaux de déconstruction à « Maupas » sur la commune des Rairies, emportant la mise en compatibilité du PLU de cette commune, en application de l'article L151-13 du code l'urbanisme.

La commission a émis, au cours de sa réunion du 10 février 2017, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural, **un avis favorable** sur le projet de délimitation du secteur de taille et capacité d'accueil limitées Ng en zone naturelle, **sous réserve** que le règlement fixe des conditions de hauteur, de densité et d'implantation des constructions et installations autorisées.

Je vous invite à joindre le présent avis au dossier soumis à enquête publique.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Président de la commission,



Pascal GAUCI

Copie à Madame le Maire des Rairies

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Tél. : 02 41 86 65 00 – fax : 02 41 86 82 76

Cité administrative - 15 bis rue Dupetit-Thouars 49047 Angers cedex 01

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>